



DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

## APPEL À PROJETS 2021

Programme Département d'Insertion  
2020 – 2023

### *Actions d'insertion sociale (AIS)*

**Enjeu 2: Garantir à chacun un accompagnement adapté et agile**

**Axe 2 : Structurer à l'échelle départementale, une offre globale d'accompagnement vers l'insertion pour créer un véritable parcours de retour à l'activité**

*Conseil départemental du Puy de Dôme  
24, rue Saint-Esprit  
63 000 Clermont-Ferrand  
Tél. 04 73 42 20 20*



## 1. CONTEXTE DE L'APPEL À PROJET 2021

L'appel à projet s'inscrit dans le cadre du nouveau Programme Départemental d'Insertion - Retour à l'emploi (PDI-RE) 2020-2023 qui prévoit de mettre l'emploi au cœur de la politique départementale grâce à un accompagnement dédié des publics. L'objectif est de mobiliser tous les acteurs, tant au niveau local qu'au niveau départemental pour être au plus près des défavorisés, au plus près de chaque territoire de notre Département et de tous ses habitants, en favorisant les expérimentations locales, les innovations et l'intelligence collective de l'ensemble des partenaires. Si l'emploi est une priorité, l'accompagnement des bénéficiaires dans leurs démarches d'insertion restent un objectif de la collectivité.

L'appel à projets est lancé par la Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale du Pôle des Solidarités Sociales du Département pour permettre aux porteurs de projets d'Actions d'Insertion Sociale de déposer leurs demandes de financement dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'Emploi à compter du 18 janvier 2021.

Le porteur déposera une demande de subvention sur le site <https://www.puy-de-dome.fr/subventions/demande-de-subvention-en-ligne.html>

### Appel à projets ouvert du 18 janvier 2021 au 28 février 2021

Il n'est pas prévu que d'autres appels à projets soient ouverts durant l'année.

#### Calendrier prévisionnel :

Date limite de dépôt du dossier : 28 février 2021 à 23:59

Tout dossier déposé après cette date ne sera pas retenu.

Présentation des projets pour programmation : Commissions permanentes du 1er semestre

## 2. LES ACTIONS

Les projets présentés doivent concerner des actions destinées à un public «éloigné de l'emploi». Il bénéficiera d'un accompagnement qui doit permettre de développer ses capacités à se mettre en mouvement pour s'inscrire à terme dans un parcours d'insertion. Les attentes du Département sont les suivantes :

- amorcer l'ébauche d'un parcours d'insertion sociale en lien avec les acteurs sociaux-économiques locaux, dans une logique de parcours pour favoriser le retour à l'activité
- restaurer la confiance et l'estime de soi,
- permettre de rompre avec une situation d'exclusion,
- mettre la personne au centre de son projet et valoriser ses potentiels,
- mobiliser la personne sur la définition d'un projet d'insertion,
- développer des compétences favorisant l'autonomie,
- favoriser l'engagement citoyen,
- favoriser le lien social et la mixité,
- favoriser l'accès aux soins.

Les opérations devront s'appuyer sur des supports diversifiés et adaptés en adéquation avec les besoins des bénéficiaires et privilégiant la dimension collective.

Une attention particulière sera apportée aux propositions à caractère innovant.

L'entrée dans l'action se fera sur prescription d'un référent, les objectifs poursuivis devront être partagés et formalisés avec le bénéficiaire.

Le porteur doit s'engager à travailler en lien étroit avec les services du Département et les partenaires associés.

Il doit être en mesure : d'accueillir le public dans des locaux adaptés à l'activité et conformes aux normes d'hygiène et de sécurité.

### 3. DUREE DU PROJET

La durée de réalisation des projets est comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021.

### 4. INDICATEURS DE REALISATION

Au terme de leur réalisation, les projets seront évalués selon les indicateurs suivants :

- Indicateurs de réalisation de l'opération :
  - Nombre de participants accompagnés
  - Nombre de bénéficiaires du rSa accompagnés
  - Nombre d'actes d'accompagnement réalisés
- Indicateurs participants :
  - en termes d'évolution des situations, nombre de situations ayant évolué vers :
    - la levée du frein initial
    - une autonomie dans la recherche d'emploi ou de l'activité :
      1. Etre inscrit dans les différentes agences liées à l'emploi (Pôle emploi, agences d'intérim, etc.)
      2. Maîtriser les outils numériques : connaître et utiliser les sites Internet ; savoir utiliser les applications sur les Smartphones, documents numériques, CV, lettres de motivations ; rédiger un mail ; avoir une adresse courriel à jour
      3. Savoir postuler : rédiger une lettre de motivation ; connaître ses compétences ; avoir un CV à jour ; comprendre une offre d'emploi
  - une autonomie dans les démarches administratives :
    1. Connaître les organismes administratifs : (CAF / Conseil départemental / CPAM / PLIE) / savoir consulter leurs sites Internet et avoir un espace personnel
    2. Se gérer administrativement : comprendre, gérer et classer ses documents administratifs / savoir gérer ses échéances administratives (actualisation PE, déclaration trimestrielles CAF) et ses rendez-vous /disposer d'un agenda papier ou électronique
  - une maîtrise des savoir-être professionnels :
    1. Respecter les règlements de l'entreprise : assiduité, respect des horaires, tenue et hygiène adaptées, compréhension et respect des consignes
    2. Adaptabilité professionnelle : travailler seul et/ou en équipe, savoir gérer les contraintes de son poste

- un retour à l'activité (activité bénévole / formation pré-qualifiante, qualifiante ou certifiante / emploi / autre SIAE)

Le porteur présentera un bilan pédagogique de l'opération permettant de présenter outre les indicateurs :

- la réalisation technique de l'opération
- le bilan individuel de chaque participant
- les questionnaires d'évaluation par les participants (fourni ultérieurement par le Département)

## 5. LES PORTEURS POTENTIELS

Les acteurs de l'offre territoriale d'insertion.

## 6. LE PUBLIC CIBLE ELIGIBLE

Les actions viseront majoritairement les bénéficiaires du RSA et toute personne rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle.

## 7. MODALITES DE FINANCEMENT

Le financement du Département du Puy-de-Dôme se fera selon le budget de la collectivité voté ultérieurement, dans la limite des crédits disponibles.

## 8. FONDS SOCIAL EUROPEEN

Néanmoins, la délégation de gestion n'est pas encore actée ce qui ne permet pas au Département de déployer les crédits FSE + dès maintenant via un appel à projets commun FSE/PDI. Les structures porteuses d'Actions d'Insertion Sociales qui souhaiteront solliciter ces financements européens au titre de l'année 2021 pourront se positionner sur un prochain appel à projets dont les dates de publication seront communiquées dès que possible par la Cellule FSE.

## 9. PROCEDURE DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- a. Conditions de dépôt du dossier de candidature

Le dépôt des dossiers se fera de manière dématérialisée sur le site : <https://www.puy-de-dome.fr/subventions/demande-de-subvention-en-ligne.html>

- b. Constitution du dossier de candidature

Les réponses à l'Appel à projets devront présenter un dossier complet comprenant :

- Un courrier de demande de subvention PDI

- Un bilan de l'opération 2020 précisant les informations suivantes :
- Indicateurs de réalisation de l'opération :
  - Nombre de participants accompagnés
  - Nombre de bénéficiaires du rSa accompagnés
  - Nombre d'actes d'accompagnement réalisés
- Indicateurs participants : en termes d'évolution des situations, nombre de situations ayant évolué vers :
  - la levée du frein initial
  - une autonomie dans la recherche d'emploi ou de l'activité /
    1. Etre inscrit dans les différentes agences liées à l'emploi (Pôle emploi, agences d'intérim, etc.)
    2. Maîtriser les outils numériques : connaître et utiliser les sites Internet ; savoir utiliser les applications sur les Smartphones, documents numériques, CV, lettres de motivations ; rédiger un mail ; avoir une adresse courriel à jour
    3. Savoir postuler : rédiger une lettre de motivation ; connaître ses compétences ; avoir un CV à jour ; comprendre une offre d'emploi
  - une autonomie dans les démarches administratives /
    1. Connaître les organismes administratifs : (CAF / Conseil départemental / CPAM / PLIE) / savoir consulter leurs sites Internet et avoir un espace personnel
    2. Se gérer administrativement : comprendre, gérer et classer ses documents administratifs / savoir gérer ses échéances administratives (actualisation PE, déclaration trimestrielles CAF) et ses rendez-vous /disposer d'un agenda papier ou électronique
  - une maîtrise des savoir-être professionnels :
    1. Respecter les règlements de l'entreprise : assiduité, respect des horaires, tenue et hygiène adaptées, compréhension et respect des consignes
    2. Adaptabilité professionnelle : travailler seul et/ou en équipe, savoir gérer les contraintes de son poste
  - un retour à l'activité (activité bénévole / formation pré-qualifiante, qualifiante ou certifiante / emploi / autre SIAE)
- Un budget prévisionnel du projet détaillé des dépenses et des ressources
- Document attestant de la capacité légale du représentant de la structure
- Le Relevé d'Identité Bancaire à jour
- La présentation de la structure,
- Comptes de résultats des 3 derniers exercices clos,
- Compte de résultat arrêté au 30 juin 2020,
- Plan de trésorerie pour l'exercice 2021,
- Copie de la publication au journal officiel ou du récépissé de déclaration à la préfecture,
- Statuts,
- Attestation sur l'honneur de la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme,
- Dernier bilan approuvé et rapport éventuel du commissaire aux comptes.

## 10. PROCEDURE DE SELECTION ET D'INSTRUCTION DES OPERATIONS

La sélection des opérations se fera sur la base d'une grille d'analyse permettant de noter les projets. Tout dossier recevant une note inférieure à la moyenne recevra un avis défavorable. Les autres dossiers seront classés par ordre décroissant. Le cas échéant, selon le classement, les projets qui ne rentreront pas dans l'enveloppe financière de la subvention globale 2021 ne seront pas retenus. Une

priorité et une attention particulière seront données aux dossiers intégrant majoritairement des bénéficiaires du rSa.

## 11. MODALITES DE SUIVI DES ACTIONS

Le porteur de projets s'engage à communiquer régulièrement avec la Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale et les Directions Territoriales des Solidarités sur l'évolution de la réalisation de l'opération.

En outre, il devra organiser à minima un comité de pilotage par an, en invitant l'ensemble des financeurs du projet.

## 12. PROCEDURE D'ANALYSE DES PROJETS

L'analyse des projets sera menée conjointement par les services du Pôle des Solidarités Sociales et des Directions Territoriales des Solidarités.

Leurs connaissances des dispositifs d'insertion et de leur mise en œuvre sur le territoire permettront de réaliser une analyse conjuguant plusieurs angles d'expertise.

L'analyse s'appuiera sur une grille de lecture décomposée selon les items suivants :

- Bilan de l'opération précédente
- Analyse du projet 2021
  - Accompagnement socio-professionnel
  - Maillage territorial / développement social
  - Cohérence de l'opération et du plan de financement